

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

## JEUDI 16 MAI 1918

Quelques faits notés ce matin et caractéristiques des méthodes de l'ennemi à l'heure présente.

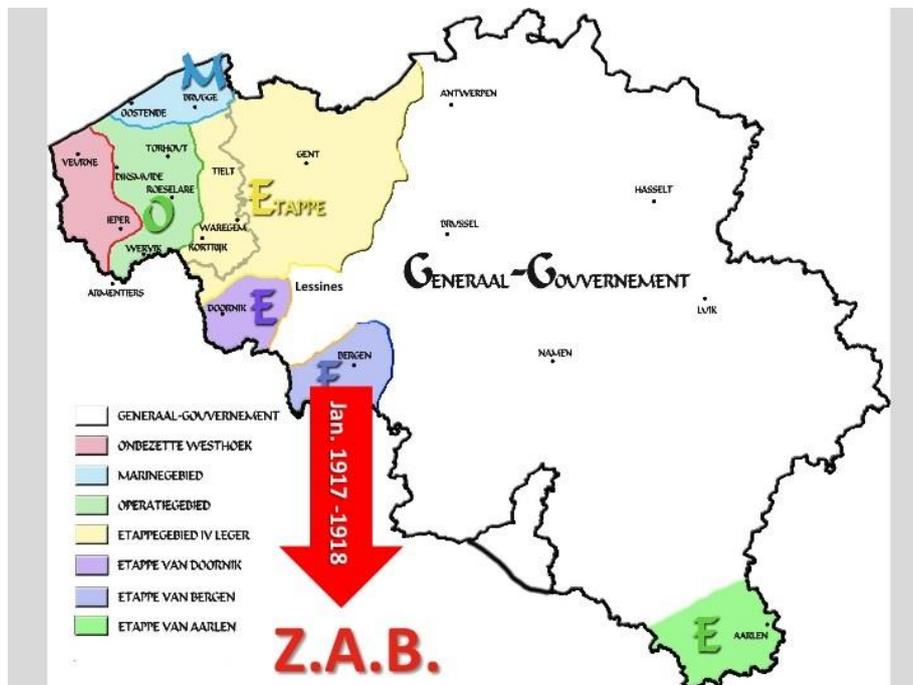
Les ébénistes malinois qui font ce que l'on appelle les « *meubles de Malines* » sont placés devant l'alternative suivante :

Ils achèteront du bois à l'autorité allemande au prix qu'elle fixera ; elle en a tant et plus, car les coupes de chênes, de hêtres, d'ormes et de sapins vont toujours bon train dans toutes les forêts et sur les grand'routes. Le Gouverneur général a, du reste, fait afficher ces jours derniers sur les murs de Bruxelles que tous les arbres du Brabant sont saisis ; ainsi, il n'y a plus à se préoccuper d'un choix.

Donc, les ébénistes malinois achèteront du bois, construiront des meubles – moyennant prix fixé par une « *Zentral* » (**Note**) – et tous ces meubles seront expédiés en Allemagne, où ils constitueront une réserve que l'on pourra jeter sur le marché après la guerre. Si les menuisiers malinois refusent ce marché, on leur enlèvera leurs outils et leurs machines sous prétexte qu'ils n'en ont plus l'emploi.

M. R. B., industriel bruxellois, me cite ce trait tout à fait typique. Il était convoqué hier par la «kommandantur» :

- 2.000 marks d'amende – lui dit-on sans préambule.
- Pourquoi ?
- Vous êtes administrateur d'une filature en Flandre.
- Oui, mais elle est dans l'étape (**Note**) et voici deux ans que je n'ai pu m'y rendre ; j'ignore ce qui s'y passe.



- Peu importe. On a caché du cuivre dans cette filature et des courroies. Le-directeur de la société, qui est français, a mis la caisse en lieu sûr. Alors nous faisons retomber l'amende sur les administrateurs.
- Permettez ! C'est incorrect ...
- C'est tout ce que vous voudrez. Mais si vous ne payez pas dans les deux jours, vous serez arrêté.

*En outre, nous avons fait bloquer votre compte courant en banque et nous en retirerons 2.000 marks si vous ne vous exécutez pas de bonne grâce*

M. B. me montre un document, signé par deux experts, qui ont évalué à 57.000 francs les dynamos enlevées dans une usine dont il est administrateur-gérant. Il me montre aussi le billet allemand fixant la somme qui sera payée pour cette réquisition : 5.000 marks.

M. G. de Laveleye présidait la semaine dernière une assemblée de la Banque de Bruxelles. Il s'agissait, entre autres, de la nomination de deux membres du conseil d'administration dont l'un, M. Barbanson, demande sa réélection. M. Barbanson est en ce moment hors du pays. M. de Laveleye déclara à l'assemblée que l'autorité allemande s'oppose à la réélection de M. Barbanson. « *Nous conserverons sa place ouverte – ajouta-t-il – et quand il rentrera dans le pays, après la guerre, nous le réélirons.* »

M. de Laveleye, en prononçant cette phrase, regardait le commissaire allemand qui assistait à la séance. Celui-ci a cru que le président voulait narguer l'autorité allemande. Il a fait rapport sur « l'incident » et M. de Laveleye a été suspendu de ses fonctions de président « *pour avoir voulu ironiser (sic) l'autorité allemande* ». Interdiction a été faite au personnel de la banque d'avoir encore le moindre rapport avec lui.

## Notes de Bernard GOORDEN.

Dans « *Commerce et corruption* », chapitre 15 de 1916 de la traduction française du chapitre 22 (volume 2 : « *Commerce and corruption* ») de ses *mémoires* (***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** (1919), qui ont fait l'objet d'une traduction française sous le titre de ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; 1922), Brand **WHITLOCK** évoque notamment la corruption au sein du système allemand de « *Zentrale* », avec la complicité de « *profiteurs* » belges :

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2015.pdf>

Nous avons reproduit une carte de l'***Etappengebiet*** (« *territoires de l'Etape* ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de janvier 1917-1918 :

[http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/e%CC%81tape\\_1918.jpg](http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/e%CC%81tape_1918.jpg)

Nous l'avons trouvée dans « *Les déportations à Lessines, un cas particulier ?* » :

<http://www.lessines-14-18.be/?p=630>